

## Entretien sa pelouse de façon écologique

### Au printemps ou à l'automne

- Réensemencer les espaces dégarnis, cela évitera qu'ils ne soient envahis par les mauvaises herbes.
- Favoriser un mélange de plusieurs graminées et de trèfle. Choisir des espèces résistantes à la sécheresse.
- Bannir les engrais chimiques puisqu'ils détruisent les micro-organismes du sol
- Utiliser des engrais naturels modérément, épandez une petite couche de compost aux 3-4 ans
- Éviter les pesticides pour maintenir la santé du sol et des cours d'eau

### En été

- Tondre à une hauteur d'environ 7 cm (3 pouces). La première et la dernière tonte devraient toutefois être d'une hauteur de 5 cm (2 pouces). Nous avons l'habitude de tondre trop court
- Tondre seulement le premier tiers du brin d'herbe (pour éviter un choc dû à une trop grande perte de feuillage). durant les mois d'été, une tonte aux deux semaines est, en général, suffisante.
- S'assurer que la lame de votre tondeuse est bien affilée.
- Pratiquer l'herbicyclage, en laissant le gazon sur place les rognures disparaîtront plus rapidement et seront bénéfiques pour la santé du sol
- Éviter la tonte et le piétinement pendant une période de sécheresse. Si le gazon jaunit, il cessera de croître et entrera en dormance

### Autres conseils

- L'utilisation d'une tondeuse-déchiqueteuse est recommandée...
- En période de sécheresse, les graminées (pâturin du Kentucky, fétuques et ray-grass) cessent de croître et entre en dormance. Elles peuvent jaunir complètement, mais dès que la sécheresse prend fin, elles reverdissent.

### Contrôle des herbes indésirables

Une pelouse saine et bien entretenue, de même que des conditions de sol optimales réduiront de beaucoup la prolifération des herbes indésirables. Les sols trop compacts, trop argileux, trop acides ou trop alcalins sont favorables au développement de ces herbes, de même que les pelouses tondues trop courtes.

L'idéal est d'arracher ces herbes dès leur apparition, avant que le terrain n'en soit envahi. Ensuite, attaquez-vous à la cause.



L'utilisation d'herbicide n'est pas la meilleure solution, puisqu'elle ne s'attaque pas à la source du problème. Par ailleurs, ces produits présentent des risques importants pour la santé humaine, particulièrement celle des enfants, et pour l'environnement. Afin de diminuer ces risques, le gouvernement provincial a adopté le Code de gestion des pesticides et plusieurs municipalités du Québec se sont munis ou se muniront de règlements restreignant ou interdisant l'usage des pesticides. Avant d'utiliser un produit, informez-vous auprès de votre municipalité ou de votre arrondissement.